



REPUBLIQUE TOGOLAISE

---

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA  
PROTECTION DE LA NATURE

---



**RAPPORT SYNTHÈSE DES ATELIERS DE VALIDATION DU RAPPORT DE L'ÉTUDE SUR LA  
GOUVERNANCE DE CARBONE ET ANALYSE DES POSSIBILITÉS DE PARTAGE DES BÉNÉFICES**

***Composante 1 : Appui aux dispositifs nationaux de gestion de la préparation.***

***Sous composante 1.1: Coordination du processus de préparation à la REDD+.***

***Activité A11C2 du PTBA 2019 révisé (don initial)***

***Financement : Don FCPF TF 018779 administré par le groupe de la Banque mondiale***



**Septembre 2019**

## 1. Mise en situation

### 1.1. Contexte et justification

Le mécanisme processus REDD+ vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre issue de la déforestation et de la dégradation des forêts, y compris la gestion durable des ressources forestières, le renforcement de stocks de carbone forestier et la conservation des forêts. Ainsi, le Togo s'est fortement engagé dans la lutte contre les changements climatiques à travers le projet de soutien à la préparation à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (P-REDD+) mis en œuvre depuis 2015 par le Gouvernement Togolais par l'intermédiaire du Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature (MEDDPN) avec l'appui technique et financier du Fonds de partenariat pour le carbone forestier et de la Banque mondiale. C'est ainsi que le pays s'est inscrit dans le contexte d'un vaste ensemble de solutions d'atténuation au moyen des forêts comme en témoignent la signature ou la ratification de plusieurs conventions ou accords internationaux dont les trois conventions de la génération de Rio, la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la convention sur la biodiversité (CDB), la convention de Lutte contre la désertification (CLD) et certaines conventions et/ ou accords internationaux à savoir le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et récemment l'Accord de Paris sur les changements climatiques le Plan d'action de Bali (UICN, 2009).

En effet, la REDD+ est un processus innovant et participatif, associant plusieurs acteurs à savoir les organisations de la société civile, les communautés à la base, les planteurs privés, les groupes de femmes et de jeunes, les petits exploitants agricoles, le secteur privé et le secteur de la recherche scientifique. Tous ces acteurs sont appelés conjointement à fournir des efforts significatifs pour parvenir à une réduction effective des émissions de gaz à effet de Serre et devraient espérer les bénéfices dus à leur participation aux efforts consentis : le défi pour le Togo serait alors de trouver des règles pour la répartition « *juste et équitable* » des bénéfices liés à la REDD+.

Dans ce contexte le Ministère de l'environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN), à travers l'Unité de Coordination Nationale du Projet de soutien à la Préparation à la REDD+ (P-REDD+) a entamé la réalisation d'une « étude sur la gouvernance de carbone dans le contexte de préparation à la REDD+ » en vue de proposer « un mécanisme cohérent et fiable de partage des avantages et bénéfices (MPB) basé sur l'évaluation des forces et faiblesses des MPB déjà implémentés dans les autres pays en vue d'alimenter la future stratégie nationale REDD+ et l'architecture de partage des bénéfices qui lui est associée. »

Cette étude, pionnière au Togo, revêt une importance majeure car elle sert de référence aux initiatives et réflexions sur les théories et paradigmes en matière de partage des bénéfices proposés par les différents pays pionniers, les partenaires techniques et financiers et d'autres acteurs impliqués dans le processus REDD+ au plan international.

C'est dans ce cadre que la Coordination Nationale REDD+ a organisé du 09 au 13 septembre 2019 deux (02) ateliers supra régionaux et un atelier national de partage, d'échanges et de validation

des résultats de cette étude avec les acteurs locaux, régionaux et au plan national pour prendre en compte les préoccupations en vue d'améliorer son contenu.

## **1.2. Objectifs des ateliers**

### **1.2.1. Objectif général**

L'objectif général de ces ateliers est d'analyser, d'améliorer et de valider le rapport de l'étude sur la gouvernance de carbone dans le contexte de REDD+ au Togo et du mécanisme de partage des avantages et bénéfices issus de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ suivant une approche participative.

### **1.2.2. Objectifs spécifiques**

De manière spécifique, ces ateliers visent essentiellement à :

- Partager avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le processus REDD+ le contenu du rapport de l'étude sur la gouvernance carbone dans le contexte de la REDD+ au Togo de même que le mécanisme de partages de partage des bénéfices qui en ressort
- Expliquer aux parties prenantes les efforts à faire dans le cadre de la gouvernance carbone ;
- Echanger avec les parties prenantes sur les différentes options de gouvernance carbone afin de les permettre de se prononcer et de mieux choisir les options de partages des bénéfices les plus adaptées aux réalités nationales ;
- Faire des observations et/ou amendements afin de permettre à la consultante d'améliorer le contenu du rapport et
- Valider de façon participative le rapport de l'étude sur la gouvernance carbone avec les parties prenantes.

### **1.3. Résultats attendus des ateliers**

Les résultats suivants seront atteints à la fin des ateliers :

- le contenu du rapport de l'étude sur la gouvernance carbone dans le contexte de la REDD+ au Togo de même que le mécanisme de partages de partage des bénéfices qui en ressort seront partagés avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le processus REDD+ ;
- les efforts à fournir dans le cadre de la gouvernance carbone seront connus par les parties prenantes ;
- les différentes options de gouvernance carbone feront l'objet d'échanges avec les parties prenantes afin de les permettre de se prononcer et de mieux choisir les options de partages des bénéfices les plus adaptées aux réalités nationales ;
- Les observations et/ou amendements sont fait en vue d'améliorer la qualité du rapport
- le rapport de l'étude sur la gouvernance carbone de même que les options de partage sont validés.

## **2. Mise en œuvre des ateliers**

### **2.1. Méthodologie adoptée**

Il a été organisé deux (02) ateliers supra régionaux à Kara (pour les régions de la Kara, des Savanes et Centrale) et à Notsè (pour les régions maritime et des Plateaux) et un atelier national à Lomé ; chaque atelier a duré un jour.

Outre les cérémonies d'ouverture et de clôture, la méthodologie de travail au cours de ces ateliers s'est basée essentiellement sur : i) la présentation de la synthèse en du rapport en PowerPoint suivies des débats et échanges en plénière ; ii) de l'analyse et de l'adoption des options juridique et institutionnelle du mécanisme de partage des bénéfices (MPB).

Chaque atelier a été organisé en quatre (4) séquences qui sont :

- La première séquence a concerné la cérémonie d'ouverture suivie de la mise en place d'un bureau de l'atelier pour diriger les travaux et de l'adoption du programme;
- La deuxième séquence a concerné la présentation de la synthèse du rapport de l'étude suivie des questions, débats et échanges sur la présentation;
- La troisième séquence a porté l'analyse des options juridiques et institutionnelles proposées par la consultante en vue de leur adoption conformément aux réalités nationales;
- La quatrième séquence a concerné la synthèse des travaux et la clôture de l'atelier: formulation des recommandations, validation participative du document et clôture de l'atelier.

### **2.2. La cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture des ateliers a été présidée dans chaque région et à Lomé par le coordonnateur national REDD+ en présence des directeurs régionaux du ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature. Partout , le coordonnateur national REDD+ a souligné l'importance de cette étude qui jette les bases d'un accompagnement des efforts du Togo et des acteurs au plan national dans leurs efforts de gestion durable des forêts et de la lutte contre les effets des changement climatique surtout dans le secteur des forêts. En soulignant l'importance de cette étude, il a en même temps rappelé que les avantages espérés sont d'abord la reconstitution des forêts avec tous leurs avantages (disponibilité du bois et amélioration de la productivité agricole) c'est une cet objectif atteint qu'il faudrait penser à la gestion du carbone. Il a rappelé le caractère inclusif du processus REDD+ avec l'implication effective des différents acteurs depuis son lancement. Il a enfin invité tous les participants à une analyse minutieuse du document suivant les spécificités régionales pour améliorer son contenu en vue de son amélioration.

Avant l'ouverture de chaque atelier par le Coordonnateur National REDD+, les Directeurs régionaux de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature de Kara et des Plateaux ont souhaité la bienvenue aux participants.



*L'ouverture de l'atelier de Kara le 09 sept 2019*



*L'ouverture de l'atelier de Notsè le 11 sept 2019*

### **2.3. Présentation de la synthèse du document par le consultant suivie des débats et échanges**

Il faut relever qu'avant la présentation de la synthèse du document par le consultant national, un bureau de l'atelier a été mis en place pour diriger les travaux suivi de l'adoption du programme de l'atelier.

La présentation de la synthèse du document par le consultant s'est faite en six (06) points à savoir :

- une introduction qui rappelle le contexte, les buts et objectifs, les notions de base de gouvernance carbone et la démarche méthodologique adoptée (chapitre 1) ;
- le rappel des concepts et principes du mécanisme de partage de bénéfices REDD+ qui portent sur la signification du MPB, les types de bénéfices, la répartition des bénéfices (chapitre 2) ;
- l'analyse des expériences internationales sur le mécanisme de partage de bénéfices REDD+ de certains pays africains (le Mozambique, la RDC, Madagascar, la République du Congo), européens (Allemagne), asiatiques (le Laos), sud-américains (Chili et Costa Rica) (chapitre 3) ;
- l'analyse juridique des questions pertinentes pour la définition du mécanisme de partage des bénéfices au Togo qui a porté sur l'analyse des droits carbone en lien avec le foncier, analyse du cadre législatif et réglementaire des secteurs environnement, forestier, agricole, minier, énergie (chapitre 4) ;
- le mécanisme de distribution des bénéfices existants au Togo dans tous les secteurs d'activités (chapitre 5) et
- la proposition de l'architecture de la gouvernance carbone à savoir les options juridiques et institutionnelles pour le partage de bénéfices REDD+ (chapitre 6).

A la suite de cette présentation, un débat est ouvert pour permettre aux participants de poser des questions d'éclaircissement. La plupart des questions au plan général à savoir le choix des participants aux différents ateliers de consultations à la phase de préparation dont celui de l'atelier sur la gouvernance carbone, le suivi des activités des plateformes de la REDD+, le développement des plantations d'anacardes qui constitue une préoccupation à la biodiversité au regard du déboisement qu'il engendre avant leur mise en place. D'autres questions ont porté sur

la problématique de gouvernance carbone portent entre autres sur ce qu'est la gouvernance carbone, le Mécanisme de partage, la différence entre bénéfices carbonés et bénéfices non carbonés, entre bénéfices carbonés monétaires et bénéfices carbonés non monétaires, la gestion des ristournes pour la bonne gestion forestière ou de l'environnement, les mécanismes endogènes de partage des bénéfices ou encore comment est-ce qu'on peut capter les bénéfices de l'exploitation forestière.



**Le consultant national et la consultante internationale lors de leurs présentations**

#### **2.4. Analyse et choix des options juridiques et institutionnelles**

Aux termes des débats et échanges, les participants se sont prononcé sur les options juridiques et institutionnelles en vue d'opérer leur choix par vote à Kara et à Notsè et par consensus à l'atelier de Lomé.

<b>Localités</b>	<b>Options juridique retenue</b>	<b>Option institutionnelle retenue</b>	<b>Mécanisme de choix</b>
<b>Atelier de Kara</b>	Option juridique 3	Option institutionnelle 2	vote
<b>Atelier de Notsè</b>	intégration de la gouvernance de carbone dans le cadre juridique existant puis faire des accords avec les participants aux activités de la REDD+ basées sur la législation existante avant d'adopter un nouvel instrument juridique exclusif sur la gouvernance du carbone.	3 <sup>ème</sup> option qui est de créer une institution spécifique en tant que Fonds REDD+ pour gérer et administrer tous les flux financiers REDD+	Par vote pour l'option institutionnel le et par consensus pour l'option juridique
<b>Atelier de Lomé</b>	Combinaison des trois options de façon progressive	Option institutionnelle 3	Par consensus

#### **2.5. Synthèse des travaux, recommandations et clôture des ateliers**

A cette phase des ateliers, il y a eu une synthèse des recommandations suivi d'une validation par acclamation du rapport de l'étude sur la gouvernance carbone et analyse des possibilités de partage des bénéfices. Ensuite les participants ont fait des recommandations pour l'amélioration

de la qualité du document notamment à l'endroit de la coordination nationale REDD+ et de la consultante.

✓ **A l'endroit de la coordination nationale REDD+ et du MEDDPN, il y a nécessité de :**

- trouver des mécanismes endogènes de promotion et de partage des bénéfiques ;
- la nécessité de mettre en place un système d'encouragement des planteurs privés ;
- rendre disponible et à un coût accessible le gaz butane ;
- la nécessité de promouvoir les espèces à fort capacité de séquestration de carbone ;
- créer une commission impliquant des plateformes pour le suivi de la gestion de la répartition des bénéfiques ;
- appuyer la révision du code forestier en intégrant les aspects de la gouvernance du carbone et analyse des possibilités de partage des bénéfiques ;
- produire un rapport simplifié à côté du rapport approfondi afin de faciliter son appropriation ;
- vulgariser le document une fois validé et les observations intégrées.

✓ **A l'endroit du consultant, il est important de**

- relire tout le document de corriger toutes les fautes de grammaire et d'orthographe
- faire un résumé du document comportant toutes les parties du rapport ;
- mettre les schémas, figures et les tableaux dans un canevas qui respecte la rédaction administrative.

✓ **à l'endroit des participants**

- partager le contenu du rapport à leurs structures et plateformes respective à leur retour

La cérémonie de clôture a été marquée par le mot de remerciement de la consultante internationale ou de son représentant, de celui du coordonnateur national REDD+ qui a adressé ses remerciements aux participants pour les échanges fructueux lors des différentes rencontres tout en exprimant sa satisfaction pour l'analyse approfondie du document et sa validation sous réserve de l'intégration des observations par la consultante et il a souhaité un bon retour à chaque participant.

### **3. Bilan global des ateliers et évaluation**

#### **3.1. Participation au cours des ateliers**

Les 03 ateliers ont mobilisé au total **207 participants (dont 171 hommes et 36 femmes)** contre une prévision de **229 participants**, soit un **taux de réalisation de 90,39 %**. Ces ateliers supra régionaux de partage, d'échanges et de validation de l'étude sur la gouvernance carbone et analyse des possibilités de partage des avantages dans le cadre de la stratégie REDD+ au Togo avec les acteurs ont connu la participation des organisations de la société civile, les responsables des services techniques déconcentrés, les représentants des Plateformes, les membres des

groupements de femmes, les représentant des collectivités locales, des organisation de producteurs, des personnes en situation d'handicapé, de la chefferie traditionnelle et des propriétaires des forêts privées et communautaires.

Tableau 1 : Situation de la participation par atelier

Région/Niveau	Date de l'atelier	Lieu de l'atelier	Nombre de participants		
			prévu	réalisé	Nombre de femmes
Kara, Savanes et Centrale	09/09/2019	Kara	80	74	12
Maritime et Plateaux	11/09/2019	Notsè	69	63	07
National	13/09/2019	Lomé	80	70	17

### 3.2. Evaluation des ateliers

Afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de ces ateliers de partage, d'échanges et de validation de l'étude sur la gouvernance carbone et les possibilités de partage des bénéfices, il a été conçu un questionnaire d'évaluation qui a été soumis à chaque participant. Il s'agit de recueillir les impressions et avis des participants sur le cadre de travail, la pertinence de l'atelier et la thématique développée. Le dépouillement du questionnaire montre que les participants sont dans l'ensemble satisfaits du déroulement des ateliers ainsi que de la thématique qui a été développée. Mais on note certaines préoccupations sur le niveau de la prise en charge des participants.

La compréhension globale du document est assez bonne et on remarque qu'il était pertinent d'organiser ces ateliers régionaux. Quoique la consultante devrait revoir le document pour prendre en compte l'observation de fond et de forme.

**Fait à Lomé le 17 septembre 2019**

**Le Responsable des Affaires juridiques et**

**des évaluations environnementales et sociales stratégiques**

**Prosper KOTOKO**

**Quelques photos illustratives des participants lors des ateliers**



**Les participants à l'atelier supra régional de Kara**



**Les participants à l'atelier supra régional de Notsè**



**Le bureau de l'atelier à Notsè**



**L'ouverture de l'atelier national à Lomé**

***Annexe 1 Rapport de validation de l'atelier Supra régional de Kara***

***Annexe 1 Rapport de validation de l'atelier supra régional de Notsè***

***Annexe 1 Rapport de validation de l'atelier national de Lomé***